

**- C.T.L. DU 30 SEPTEMBRE 2022 -**  
**DOSSIER DE PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS NRP**  
**AU 01/01/2023**

**FICHE DE PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

**1. Bilan du déploiement du Nouveau Réseau de Proximité de la DDFIP du Gard depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

Les étapes successives de déploiement du Nouveau Réseau de Proximité au sein de la DDFIP du Gard, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 1<sup>er</sup> septembre 2022, ont permis de réaliser l'installation de tous les nouveaux services :

- la création le 1<sup>er</sup> septembre 2022 du Service de Gestion Comptable (SGC) « Sud-Cévennes » à Quissac traduit la finalisation du projet NRP de nouvelle offre de services aux collectivités locales, avec l'implantation du 6<sup>ème</sup> Service de Gestion Comptable, permettant à la DDFIP du Gard de disposer de 2 SGC par grand bassin de vie sur le territoire :

- SGC d'Alès et SGC Sud Cévennes,
- SGC de Bagnols-s/-Cèze et SGC d'Uzès,
- SGC de Nîmes et SGC de Vauvert ;

- quatre des six SGC ont vu leur périmètre finalisé : SGC de Nîmes, de Vauvert, d'Uzès et de Bagnols-s/-Cèze ;

- l'installation corrélative de deux Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) pour les EPCI couverts par le SGC Sud Cévennes : CDL de Quissac (CC du Piémont Cévenol) et CDL du Vigan (CC Pays Viganais et CC Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »), et d'un deuxième CDL auprès des collectivités gérées par le SGC de Nîmes permet d'atteindre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, la cible de 10 CDL installés dans le département ;

- deux Trésoreries hospitalières ont été installées dans le département, regroupant la gestion de l'ensemble des établissements publics de santé (EPS) et établissements publics sociaux et médico-sociaux (EPSMS) qui pouvait leur être rattachée (gestion non communale) ;

- la création de l'antenne de SIP de Beaucaire le 1<sup>er</sup> septembre 2022 complète l'implantation de ces services. Sont déjà présentes sur le territoire :

- antenne de SIP d'Alès au Vigan,
- antenne de SIP de Bagnols-s/-Cèze à Uzès,
- antenne de SIP de Nîmes à St-Gilles,
- antenne de SIE d'Alès au Vigan,
- antenne de SIE de Bagnols-s/-Cèze à Uzès ;

- la constitution du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF), le 1<sup>er</sup> septembre 2022, met fin à la situation partielle de rapprochement SIP-CDIF et permet d'engager l'harmonisation des méthodes de travail, dans un environnement évolutif (foncier innovant) ;

## **2. Poursuite de la concertation régulière et des échanges avec les élus locaux, les représentants des personnels et la collectivité de la DDFIP du Gard :**

La signature de 8 Chartes d'engagement NRP couvrant 11 EPCI sur 14 et 74 % de la population du département concrétise l'avancement des différentes étapes du NRP et traduit l'adhésion de nombreux élus aux évolutions de l'organisation administrative de la DGFIP.

En relation avec l'avancement des projets d'installation des nouveaux services courant 2022, comme le SGC Sud-Cévennes à Quissac et l'antenne de SIP de Nîmes à Beaucaire, les signatures de Chartes ont formalisé avec les élus des CC Piémont Cévenol, d'une part, Beaucaire Terre d'Argence d'autre part, les engagements de la DDFIP sur les territoires.

Toutes ces opérations du Nouveau Réseau de Proximité de la DDFIP du Gard ont été régulièrement présentées à l'ensemble des interlocuteurs, rappelant la concertation conduite en interne comme en externe.

Récemment, les évolutions du réseau à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ont fait l'objet d'une large communication externe ( diffusion média d'un communiqué de presse du 02/09/2022) comme interne, avec la publication sur le site Ulysse Gard le 6 septembre 2022 de la présentation des évolutions récentes du NRP.

La carte actualisée du Nouveau Réseau de Proximité matérialise, outre l'implantation des services de la DDFIP, comme les SGC, les CDL et les antennes de SIP et de SIE, les évolutions concernant les points d'accueil de proximité caractérisés par une présence de la DDFIP au sein des Espaces France Services labellisés et de Mairies. L'indication de nouveaux points d'accueil, après une 7<sup>ème</sup> vague de labellisation des Espaces France Services, figure sur la carte NRP (Bellegarde).

Cette évolution des points d'accueil de proximité au sein desquels la DDFIP est présente sous la forme de permanences régulières est systématiquement reprise dans la fiche CTL correspondante.

Enfin, l'accroissement régulier du réseau des buralistes agréés dans le cadre de la mise en œuvre du paiement de proximité fait l'objet d'une communication tant externe (affichage) qu'interne (lien sur la page d'accueil d'Ulysse Gard).

Il est en outre rappelé la diffusion au réseau, en début d'année, d'une note d'orientations départementales pour l'année 2022 (NSD n°2/2022, mise en ligne sur l'intranet Ulysse Gard). Elle souligne l'importance de stabiliser les nouvelles structures ou fonctions déjà créées dans leur organisation, leur pilotage, leur mode de fonctionnement et les conditions de travail des agents.

La consolidation de la nouvelle organisation de notre réseau territorial, dans nos différents métiers, doit passer par un effort supplémentaire d'alignement des méthodes de travail sur celles qui sont les mieux adaptées en termes de sécurisation des processus et d'efficacité, et aussi d'intérêt du travail pour les personnels.

Cette orientation stratégique devra non seulement tenir compte du nouveau modèle d'organisation du réseau et des réformes métiers en cours de déploiement mais également s'appuyer sur les meilleures pratiques dans l'utilisation des outils informatiques, qui constituent un vecteur de simplification des processus de travail, d'efficacité et de maîtrise des risques.

Un point de bilan de la déclinaison au plan départemental de ces orientations stratégiques sera réalisé à l'occasion du prochain collège des Chefs de Services.

### **3. Les opérations programmées à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'inscrivent dans le cadre de la poursuite des évolutions du Nouveau Réseau de Proximité :**

Elles sont documentées dans les fiches CTL-NRP jointes à cette fiche-titre.

#### **1/ création du SIP de Nîmes :**

- par fusion des trois SIP nîmois : SIP de Nîmes-Ouest, SIP de Nîmes-Est et SIP de Nîmes-Sud, compétents en matière d'assiette et de recouvrement. Le SIP de Nîmes se verra rattacher les deux antennes de SIP, situées à St-Gilles et Beaucaire, auparavant sur le ressort territorial du SIP de Nîmes-Est ;

#### **2/ création du SIE de Nîmes :**

- par fusion des trois SIE nîmois : SIE de Nîmes-Ouest, SIE de Nîmes-Est et SIE de Nîmes-Sud ;

#### **3/ extension du périmètre du SGC d'Alès - St-Privat-des-Vieux :**

- transfert de la gestion des communes adhérentes à la CA d'Alès des TS d'Anduze et de La Grand'Combe vers le SGC d'Alès et ajustement de périmètre avec la DDFIP de la Lozère (48) par transfert de la gestion de 2 communes de la TS de La Grand'Combe vers le SGC de Langogne, gérant l'EPCI Mont-Lozère dont elles sont membres ;

#### **4/ extension du périmètre du SGC Sud-Cévennes à Quissac :**

- transfert de la gestion des communes et des communautés de communes Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » de la TS du Vigan vers le SGC Sud-Cévennes et ajustement de périmètre avec la DDFIP de l'Hérault (34) par transfert de la gestion de 4 communes de la TS du Vigan vers le SGC Est-Hérault, gérant l'EPCI Cévennes Gangeoises et Suménoises dont elles sont membres ;

#### **5/ extension du périmètre de la Trésorerie d'Alès Hôpital :**

- transfert de la gestion des EPS et EPSMS de la TS de La Grand'Combe vers la Trésorerie hospitalière de St-Privat-des-Vieux ;

**6/ évolution des points d'accueil de proximité**, avec la mise en place de permanences d'ici la fin de l'année auprès des EFS de Val d'Aigoual et de Vauvert, labellisés en juillet 2022.

#### **4. Accompagnement des agents dans le cadre des évolutions du NRP :**

*Référence : NSD n°18/2021*

Les précisions suivantes peuvent d'ores et déjà être apportées sur l'organisation du mouvement local de mutation pour les affectations à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- un mouvement local est ouvert à l'ensemble des personnels qu'ils soient ou non concernés par une réorganisation de service au 1<sup>er</sup> janvier 2023, sous réserve qu'ils remplissent les conditions pour participer au mouvement de mutation ;

- des priorités d'affectation s'appliquent, dans le cadre des mesures d'accompagnement prévues en cas de restructuration de leur service, pour les agents concernés :

\* Une priorité pour suivre son emploi et ses missions. Dans le mouvement local, cette priorité permettra systématiquement l'accès au service prenant en charge l'activité, dans la limite des emplois transférés. Il est précisé que si la réorganisation intervient sur la même commune, l'agent a l'obligation de suivre son emploi ;

\* Une priorité pour rester sur son service d'origine si une vacance s'ouvre au sein de ce service lors de l'élaboration du mouvement local ;

\* Une priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature que son service d'origine et situé sur sa commune d'affectation ;

\* Une priorité pour tout emploi vacant situé sur sa commune d'affectation ;

\* Une priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature que son service d'origine, sur l'ensemble de la direction ;

\* Une priorité pour tout emploi vacant de sa direction.

- des mesures d'accompagnement ont été définies :

\* Dispositifs d'accompagnement financier de la mobilité géographique :

Prime de restructuration de service,

Frais de changement de résidence ;

\* Dispositif d'accompagnement financier :

Complément Indemnitaire d'Accompagnement (CIA) ;

\* Dispositif d'accompagnement financier de la mobilité fonctionnelle :

indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle (IAMF).

L'incidence en matière d'implantation des emplois est traduite dans les fiches CTL propres à chaque opération, et se trouve synthétisée ci-après :

opération	Poste source	poste cible	catégorie				total	Observ°
			A+	A	B	C		
Création SIP de Nîmes	SIP NO	SIP de Nîmes	1	2	14	16	33	SIP « absorbant »
	SIP NE		1	3	13	20	37	apport de 36 emplois
	SIP NS		1	1	3	13	18	apport de 17 emplois
<b>Total 1/01/2023</b>		<b>SIP de Nîmes *</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>30</b>	<b>49</b>	<b>86</b>	

Création SIE de Nîmes	SIE NO	SIE de Nîmes	1	2	15	1	19	SIE « absorbant »
	SIE NE		1	1	15	2	19	apport de 18 emplois
	SIE NS		1	2	18	6	27	apport de 26 emplois
<b>Total 1/01/2023</b>		<b>SIE de Nîmes *</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>48</b>	<b>9</b>	<b>63</b>	

Extension SGC Alès – St-Privat-des-Vieux	TS Anduze	SGC Alès			2		2	apport de deux emplois
	TS La Grand'Combe			1	1		2	apport de deux emplois
		SGC Alès	1	1	10	7	19	existant
<b>Total 1/01/2023</b>		<b>SGC Alès</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	

Extension SGC Sud Cévennes	TS Le Vigan	SGC Sud Cévennes		1	2	1	4	apport de quatre emplois
		SGC Sud Cévennes	1	1	3	2	7	existant
<b>Total 1/01/2023</b>		<b>SGC Sud Cévennes</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	

Extension Tréso Alès Hôpital	TS La Grand'Combe	TH Alès			1	1	2	apport de deux emplois
		TH d'Alès	1	2	10	5	18	existant
<b>Total 1/01/2023</b>		<b>TH d'Alès</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	

<b>TOTAL des transferts d'emplois 1/01/2023</b>				<b>9</b>	<b>55</b>	<b>43</b>	<b>107</b>	
---	--	--	--	----------	-----------	-----------	------------	--

\* L'implantation d'un adjoint de catégorie A+ n'est pas mentionnée au TAGERFIP pour les SIP et SIE de Nîmes après fusion, comme cela est d'usage, car ces emplois sont inclus dans les effectifs de cadres de la Direction.

## 5. Organisation du dialogue social dans le cadre des évolutions du NRP :

En application des dispositions du décret n°2019-1441 du 23 décembre 2019, seuls les comités techniques sont consultés pour l'ensemble des questions afférentes aux projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service, par dérogation au 2° de l'article 55 et au 1° de l'article 57 du décret du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au onzième alinéa de l'article 34 du décret du 15 février 2011.

En d'autres termes, la notion de projet important s'inscrivant dans un projet de réorganisation de service fonde la consultation exclusive du CTL.

Le champ de consultation du CTL porte sur l'ensemble des questions afférentes aux projets d'aménagement importants et ses impacts sur les conditions de santé et de sécurité et les

conditions de travail et les mesures de prévention. L'avis des acteurs de prévention (médecin, ISST) est également porté à la connaissance lors de cette instance.

Le CTL exprime un vote sur le projet important.

**Les opérations sont détaillées dans les fiches CTL propres à chaque nature d'opérations.**

Certaines des fiches CTL correspondent à une actualisation pour les opérations présentées dans les fiches des CTL-NRP précédents (mention « actualisation ») :

**Liste des fiches CTL pour les opérations nouvelles, à effet du 1er janvier 2023 :**

- création du SIP de Nîmes
- création du SIE de Nîmes

**Liste des fiches CTL pour actualisation des fiches-opérations précédentes :**

- Extension du périmètre de compétences du SGC d'Alès, situé à St-Privat-des-Vieux
- Extension du périmètre de compétences du SGC Sud Cévennes, situé à Quissac
- extension du périmètre de compétences de la Trésorerie Hospitalière (TH) d'Alès, située à St-Privat-des-Vieux
- accueil de proximité (EFS, MSAP, permanences)

**Le calendrier (sans changement) et la carte actualisée sont joints à la présente fiche.**

## LISTE DES ANNEXES

---

1	Carte actualisée du nouveau réseau de proximité
2	Calendrier du nouveau réseau de proximité
3	Plans projetés installation du SIP de Nîmes à Nîmes-Saintenac (2ème étage et RDC)
4	Plan projeté installation du SIE de Nîmes à Nîmes-Saintenac (1 <sup>er</sup> étage)
5	Organisation du SIE fusionné
6	plans projetés de l'installation des antennes de SIP et SIE d'Alès au Vigan (CFP Le Vigan)
7	Bilan des permanences réalisées dans les Espaces France Services

*Dossier de présentation actualisé au 16/09/2022*